



La lettre d'information CFE-CGC Altran

Mars 2011

Spécial élections



Edito !

Vers une annulation des élections ?

En empêchant le vote par correspondance pour la majeure partie de ses salariés, la Direction a, dès le départ, compromis toute chance de voir s'organiser les élections de façon sereine : l'information vient de tomber, c'est le 29 mars, soit 2 jours avant le vote !, que le Tribunal prendra sa décision sur cette honteuse modalité de vote.

Si l'irrégularité est déclarée le 29 mars, cela remettra en cause la date du vote prévue le 31 mars.

En attendant la décision, la CFE-CGC reste active à vos côtés, soyez mobilisés !

L'équipe CFE-CGC Altran

Au sommaire...

- ▶ Dernière minute : vers une annulation des élections ?
- ▶ Augmentation de salaire : vérifiez la rétroactivité

A Paris, les salariés d'Altran CIS sont en attente d'élections depuis 3 ans, tandis que ceux d'Altran TI, désespèrent de voir se renouveler le CE PLS (Paris-Lyon-Sophia) devenu illégitime depuis la fusion en décembre 2006 ! Dans les autres régions, les salariés espèrent depuis toujours un CE de proximité, qui leur soit consacré. Après avoir eu recours pendant 4 ans à de nombreuses actions judiciaires pour repousser l'échéance, la Direction a annoncé se soumettre à la décision de la DDTE, et organiser des élections.

Des modalités de vote ubuesques

Cas unique dans le monde des SSII, le vote par correspondance n'est prévu que dans des cas particuliers (congés, etc) et c'est au salarié de faire la demande du matériel (enveloppe, etc) avant le 14 mars. Cette information figurait de façon anodine dans un courrier datant du 7 mars mais envoyé bien plus tard. Certains salariés ont reçu ce courrier après la date limite !

Les consultants devront donc le 31 mars, négocier avec le client pour qu'il les autorise à aller voter à l'urne au siège entre 9h00 et 17h00, car aucune directive n'a été passée aux clients par les managers pour faciliter leurs absences.

Enfin, notons que dans certaines régions, des salariés travaillant au siège ont droit au vote par correspondance alors que les consultants en sont privés et devront se déplacer au siège pour voter !

Le Tribunal doit trancher

Le Tribunal tranchera sur cette question le 29 mars, soit 2 jours avant le vote ! Si le Tribunal décide que l'organisation des élections est régulière, le vote aura lieu mais dans quelles conditions ! si au

contraire l'irrégularité est constatée, le vote du 31 mars, s'il a malgré tout lieu, perdra toute légitimité et les salariés ne se déplaceront pas pour voter. Et enfin si le vote est annulé la Direction désignera encore une fois les organisations syndicales comme les responsables de cet échec !

Rappelons que la situation profite à la Direction car notre entreprise ne dispose plus de Délégués du Personnel et de CE (sauf particularité comme à CIS). La situation est devenue critique pour les salariés.

Un rendez-vous manqué

La Direction ne sait-elle pas qu'un consultant ne peut matériellement pas quitter sa mission pour aller au siège voter à l'urne ?! En imposant ces modalités de vote ubuesques la Direction ne se moque-telle pas de ses propres salariés ? Etais-ce un calcul froidement élaboré pour repousser de nouveau les élections ?

Nous espérons que la direction avait compris qu'il fallait mettre fin à quatre années d'une situation malsaine qui bafouait le droit des salariés d'Altran à être dignement représentés. Nous espérons que l'organisation d'élections donnerait naissance à une nouvelle situation plus propice au dialogue social au sein d'Altran.

Il n'en est rien !

► à savoir

En 2010, la CFE-CGC a signé un protocole électoral qui prévoyait 1 CE pour Paris (TI et CIS), et 1 autre pour toutes les autres régions. La CFE-CGC n'avait signé ce protocole qu'après avoir obtenu des contreparties : ainsi, le protocole électoral prévoyait un nombre d'élus (CE et DP) supérieur aux dispositions légales, pour permettre aux élus d'assurer leur mission de proximité (notamment en Province, où les établissements sont dispersés). Des moyens importants étaient accordés : doublement du budget «Œuvres Sociales», des relais humains dans chaque établissement de région pour la gestion des œuvres sociales. Mais le protocole électoral n'ayant pas recueilli la majorité des signatures syndicales, la Direction impose aujourd'hui des modalités d'élection a minima, au mépris du bon sens (pas de vote par correspondance, etc).

Quid du vote électronique ? Nous avons signé l'accord portant sur les modalités de vote électronique, car cela nous semble être un système de vote adapté à la majorité de la population de l'entreprise (consultants...). Nous sommes au regret de constater que la Direction ne l'ait pas mis en œuvre.

Augmentation de salaire : vérifiez la rétroactivité !

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), la direction s'est engagée à appliquer pour l'année 2011 la rétroactivité du versement des augmentations de salaire **au mois anniversaire d'entrée dans la société.**

Ces dernières années cette rétroactivité n'était pas forcément appliquée, les salariés augmentés ne l'étaient pas automatiquement à leur date d'entrée anniversaire, ce qui pouvait engendrer plusieurs mois sans cette augmentation de salaire.

Cette situation ne doit pas perdurer, votre augmentation de salaire doit être rétroactive... **vérifiez vos bulletins de salaire !**

Si cet engagement ne vous est pas appliqué, **contactez nous !** Nous interviendrons auprès de la direction pour que votre situation soit régularisée !

La CFE -CGC est à votre service : faites appel aux représentants CFE-CGC pour faire valoir vos droits.



Vos représentants CFE-CGC Altran, une équipe active à votre service !

P CHARLEC



0662740386

W OSTER



0687496789

R BATTOIA



0621766354

M HAZGUI



0624192473

F FROUSTIDE



0603152273

D DJIKI



0685677223

O JEANNOT



0625244577

■ **Un contre-pouvoir actif !** Apolitique et areligieuse, la CFE-CGC est bien implantée au sein du Groupe et connaît parfaitement son contexte. Nous privilégions la négociation mais notre action allie fermeté et pragmatisme pour défendre au mieux vos intérêts. Etre force de proposition, c'est le cœur de notre action.

■ **Contactez-nous !** contact@cfe-cgc-groupealtran.net ■ **Visitez notre site** www.cfe-cgc-groupealtran.net